

# Projet de carrière sur la montagne de la Serre

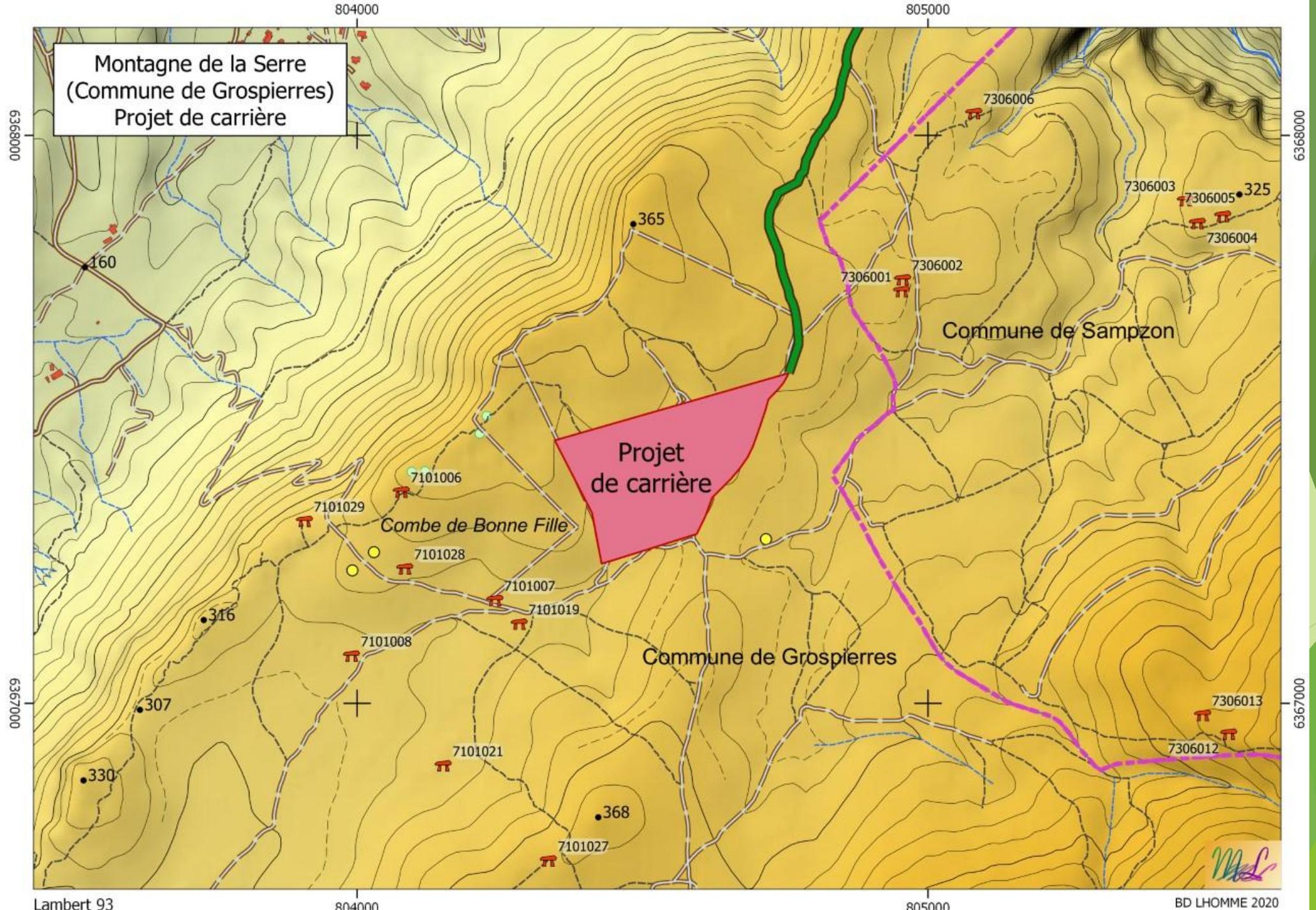
Communes de Grospierres et de Sampzon





# Chronologie

- ▶ Début 2021 nous apprenons le projet d'une carrière sur la montagne de la Serre.
- ▶ La maire de Grospierres en informe Jean-François Holthof



# Présentation

Le projet de carrière sur plusieurs hectares en plein cœur de la montagne de la Serre menace à la fois la tranquillité des habitants, l'activité touristique, l'intégrité des constructions ainsi que d'une dizaine de dolmens, l'intégrité de sites emblématiques des deux communes, l'intégrité de cavités, et bien sûr une biodiversité remarquable se trouvant à proximité d'une zone Natura 2000 et d'une zone ZNIEFF.

# Démarche citoyenne: informer les habitants et les élus

- ▶ Associations d'intérêt général.
- ▶ Courrier aux élus de Grospierres et de Sampzon (courrier signé de Jean-François, Lionel et Patrick Blandin).
- ▶ Demande de rdv avec les élus de Sampzon.
- ▶ Réunions avec les élus de Sampzon.
- ▶ Réseau politique: Contact avec le Président du département.
- ▶ Diffusion par mail.
- ▶ Communication via la presse: La Tribune, le Dauphiné, France 3, France Bleue...

# Impact environnemental

- ▶ La montagne de la Serre constitue un corridor écologique unique d'une longueur d'environ 14 kilomètres, située entre deux zones naturelles de première importance, le bois de Païolive et les Cévennes d'une part, les gorges de l'Ardèche d'autre part.
- ▶ La zone naturelle qui serait impactée par cette carrière se trouve à proximité d'une zone **ZNIEFF** (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 2 qui regroupe une grande partie de la serre: "Ensemble méridional des plateaux calcaires du bas-Vivarais » (N°820030151).et d'une autre zone classée **Natura 2000**



# Des associations s'adressent aux élus

Un projet de carrière sur la montagne de la Serre à Gros-pierres, porté par la SARL Tourre à Ruoms, impacterait également la commune de Sampzon avec la construction d'un chemin dans la coline qui partirait de la route départementale au niveau du château de la Bastide de Sampzon. Informée courant août, l'association Qualité de Vie à Grospierres en tête est entrée en actions, multipliant la diffusion de l'information auprès de la population, des scientifiques et cette semaine auprès des élus. Lionel Coste, président de Qualité de Vie et de Fiber Nature, adhérent à l'association Païolive, vient d'adresser un courrier aux élus précisant le caractère négatif auprès de la biodiversité sur ce site situé à proximité d'une zone Natura 2000 et d'une zone ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type 1.

## 24 allers/retours jour de camions

Il souligne « que ce projet est en totale contradiction avec la nécessité de protéger les espaces naturels, surtout lorsque ceux-ci correspondent à des corridors écologiques de première importance, puisque la Serre permet une continuité entre le Parc national des Cévennes et le bois de Païolive d'une part, et la réserve des gorges de l'Ardèche d'autre part ». Il



Lionel Coste a signé une lettre ouverte adressée aux élus.

précise que des nuisances seraient fatalement provoquées par le passage quotidien d'une douzaine de camions (soit 24 allers/retours jour), 10 tirs de mines par an (2000m3 par tir) avec concassage sur place de 7h30 à 18h, 5 jours/semaine. À cela, dit-il, « il faut ajouter la présence d'une dizaine de dolmens aux alentours et d'un des chemins dolméniques créés récemment ». Plusieurs associations, scientifiques et archéologues ont depuis dit leur opposition. « Comment peut-on imaginer qu'un projet de carrière puisse être envisagé sur ce sanctuaire naturel ? Comment accepter que sur plusieurs ha des espèces floristiques disparaissent, que l'habitat de nombreux animaux soit rayé de

la carte, que le sol soit décapé et détruit sous les coups d'explosions de mines ? Et que dire des nuisances pour nombre d'habitants engendrées par ces tirs de mines et le concassage, le va-et-vient des camions et la poussière qui retombera sur des centaines de mètres aux alentours ? ».

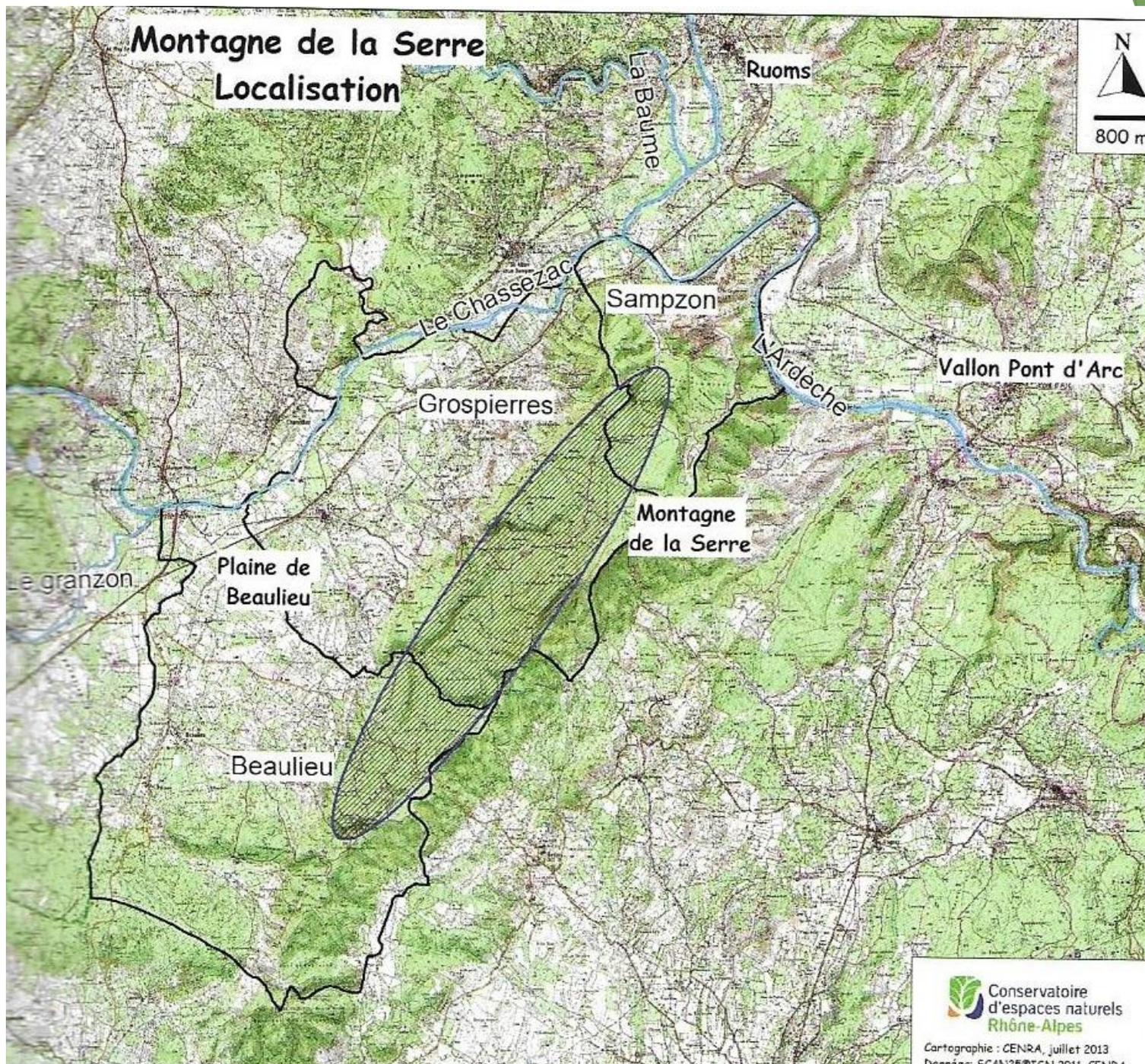
Une lettre ouverte a donc été envoyée aux élus des deux communes pour leur demander une prise de position claire et définitive contre ce projet, signée par Lionel Coste, Patrick Blandin professeur émérite au muséum d'histoire naturelle et président d'honneur du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Jean-François Holthof secrétaire général de l'association Païolive et Yves Chauvel pour l'association Vivre à La-beaume. La FRAPNA et la LPO suivent aussi de près ce projet. Lionel Coste annonce déjà d'autres actions à venir dans les prochaines semaines.

M.V.

Jointe au téléphone ce lundi matin 12 octobre, la maire de Grospierres Denise Garcia a confirmé sa position et celle des élus « La municipalité de Grospierres est visiblement contre ce projet, celle de Sampzon doit se prononcer mais ce ne sera qu'en février/mars après une réunion publique » a-t-elle précisé.

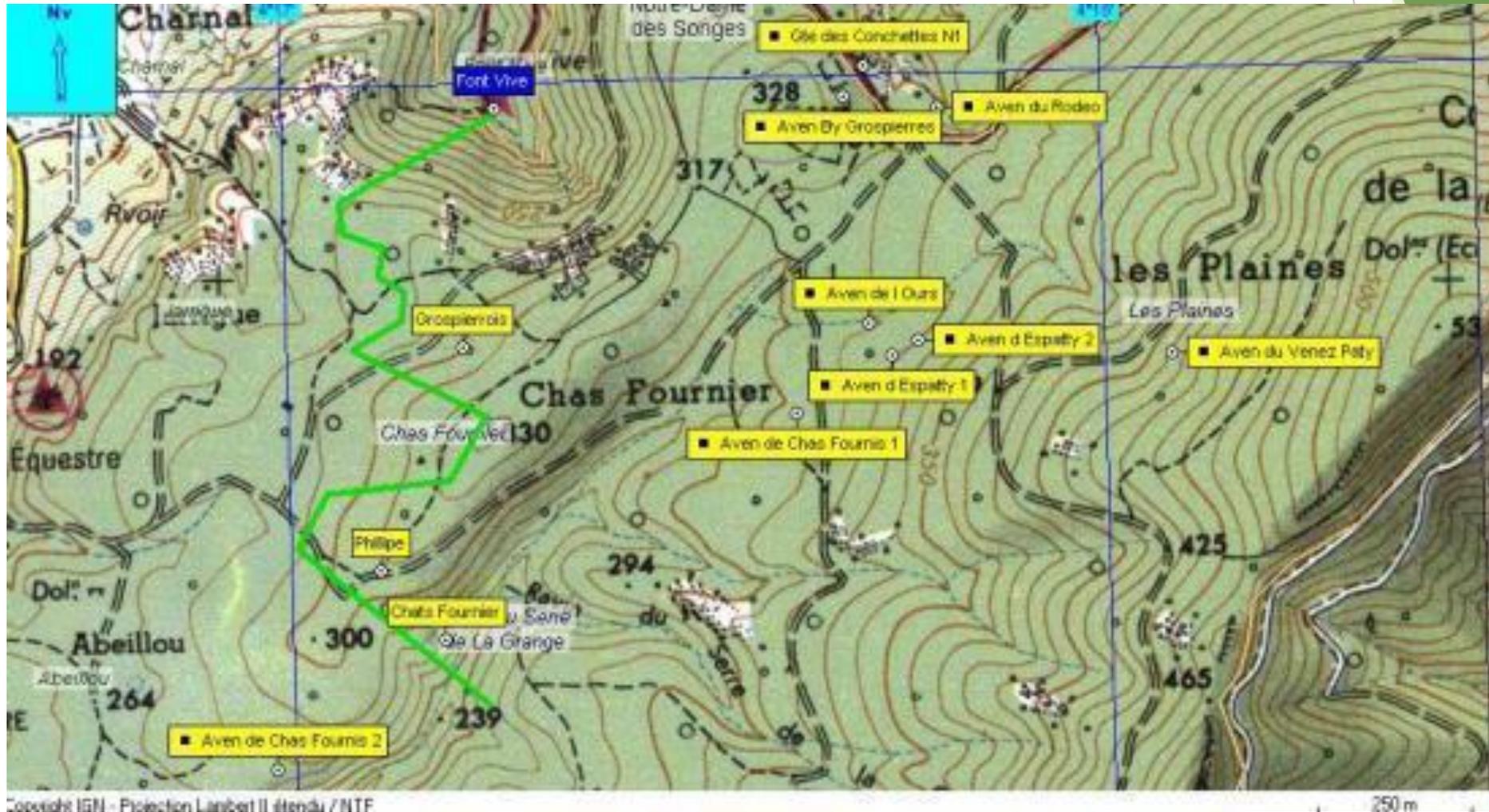
- ▶ **« Domaine vital » créé en faveur de l'aigle de Bonelli (Plan National d'Action / 2014-2023).**
- ▶ Le Conservatoire des espaces Naturels Rhône-Alpes a lancé en 2003/2004 une étude diagnostic afin d'identifier les enjeux biodiversité et menaces sur la Montagne de la Serre. Le CERN s'est concentré sur les enjeux "milieu souterrain". Sur la commune de Grospierrres, le CERN est gestionnaire d'une cavité à enjeux chauves-souris (Conchettes) et deux autres cavités sont à l'étude.
- ▶ **« Cavité est inscrite à l'inventaire des gîtes cavernicoles d'intérêt majeur pour les Chiropères en région Rhône-Alpes »**
- ▶ Les activités de la carrière, tout particulièrement le bruit et les vibrations engendrés par le concassage et les détonations lors des tirs de mines, seraient une menace majeure pour les populations de chiroptères de tout ce secteur de la montagne de la Serre. On peut aussi penser que la poussière générée par le concassage aurait des conséquences néfastes.





# Cavités géologiques

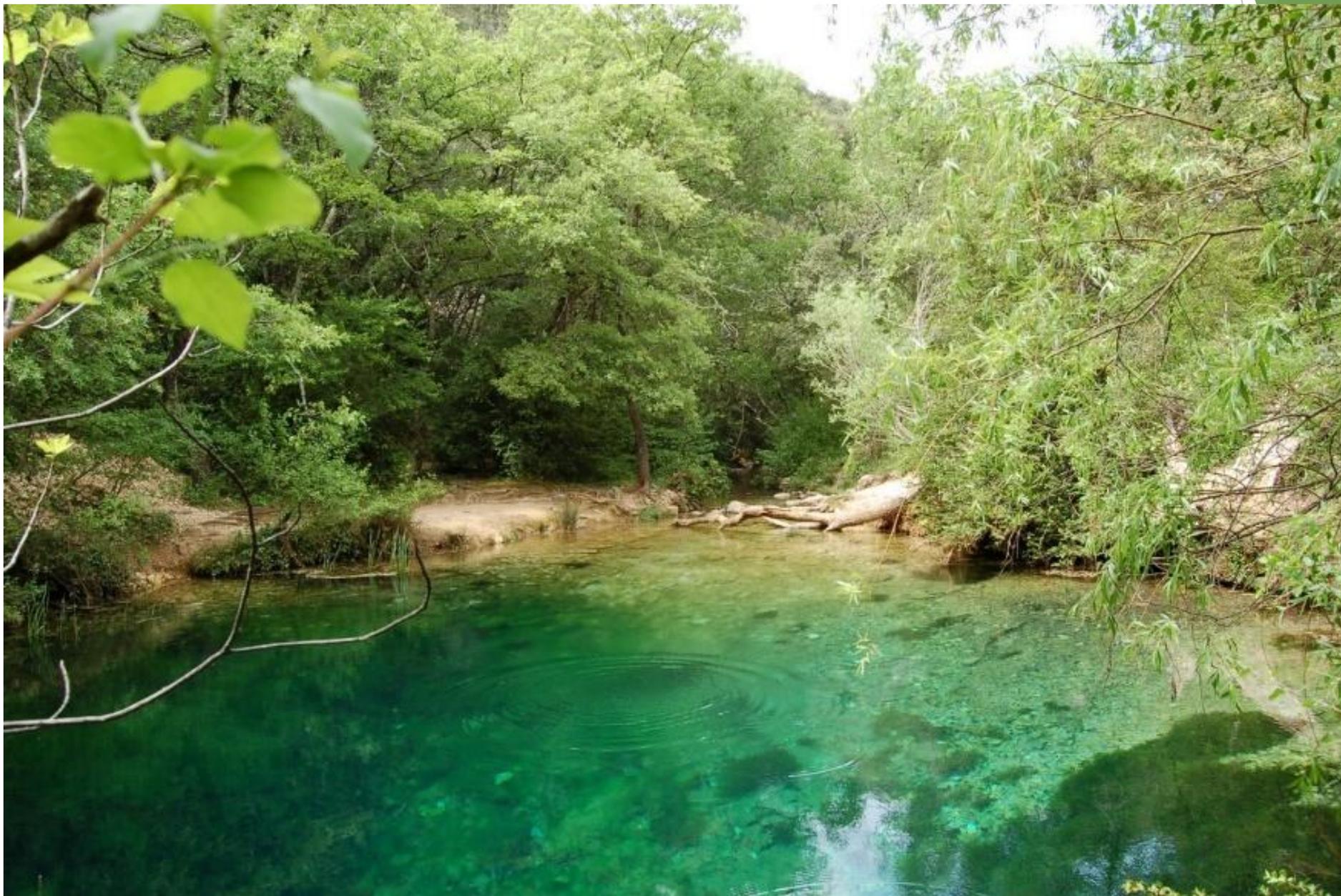
- Existence d'une cavité se trouvant à proximité de la zone de projet.



# Hydrogéologie

- ▶ Concernant l'hydrogéologie, le géologue Michel Wiénin écrit : « Comme dans le cas de toutes les zones calcaires, il faut penser au problème hydrologique : S'il n'y a pas d'eau en surface, c'est qu'elle s'infiltré ! Les thalwegs du secteur ne coulent qu'en cas de forte pluie et la grande majorité des eaux du plateau s'infiltré plus ou moins directement. Je ne pense pas qu'il y ait eu de coloration mais la logique géologique laisse penser à une ressortie au point bas de l'affleurement urgonien, donc aux sources situées au SW de la structure, Font-Vive et les Laurents en particulier. »
- ▶ le Schéma Départemental des Carrières (Ardèche-2005) (<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/les-schemas-departementaux-des-carrieres-en-a13390.html>) indique pour la zone concernée qu'il s'agit d'un "secteur de nappe présentant un fort intérêt pour l'exploitation des eaux souterraines".

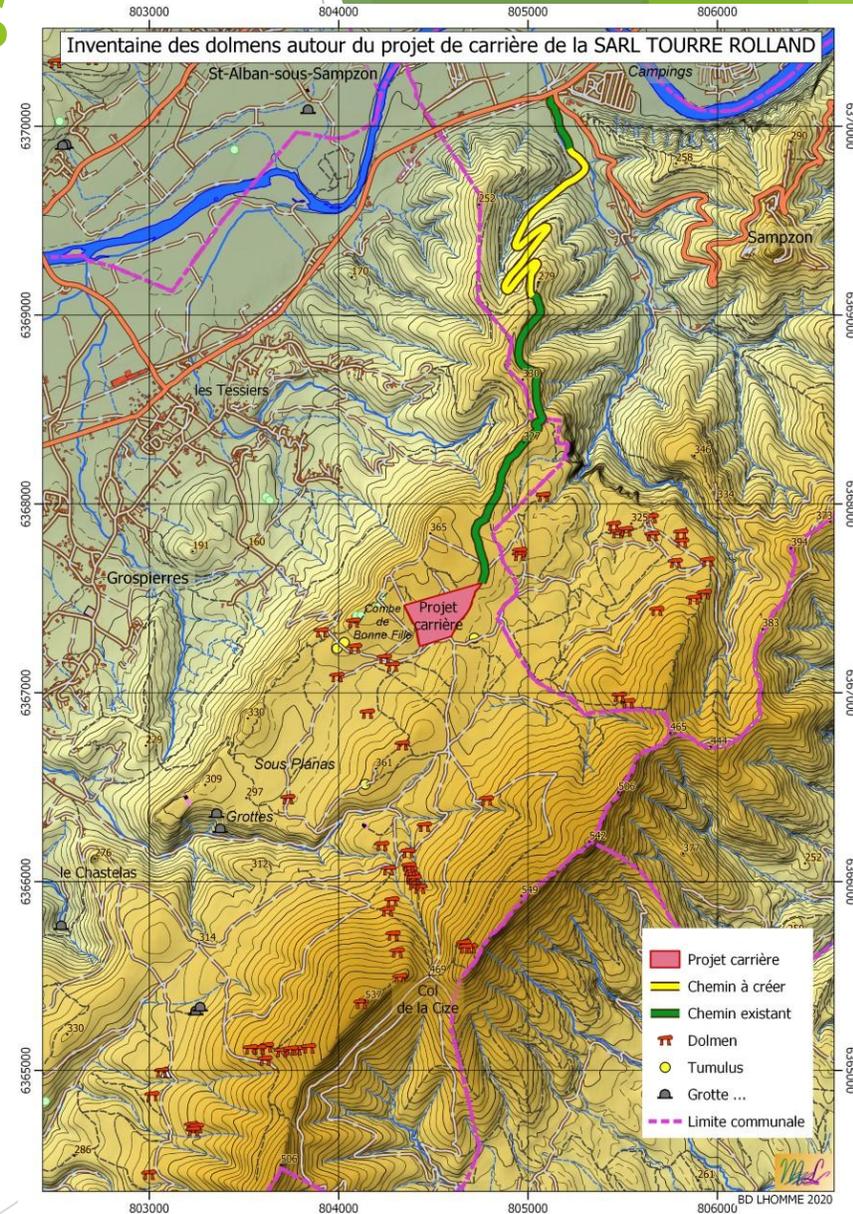
La Font-Vive est noté en 2014 par le CERN comme « **habitat d'intérêt européen prioritaire** ».



# Impact sur les sites archéologiques

- ▶ La montagne de la Serre ne constitue pas seulement un patrimoine faunistique et floristique remarquable. Elle abrite aussi un patrimoine culturel important, avec plusieurs dizaines de dolmens qui contribuent à ce que le sud de l'Ardèche présente la plus forte densité de ces monuments mégalithiques à l'échelle de toute la France.
- ▶ Les détonations des tirs de mine fragiliseraient ces sites archéologiques avec le risque de les mettre à terme en péril.
- ▶ Présence d'une dizaine de dolmens à proximité :

Une dizaine de dolmens se trouve à proximité du projet de carrière. Précisons que ce projet de carrière est en totale contradiction avec la volonté du Département de l'Ardèche de mettre en valeur ces dolmens avec la création de « chemins dolméniques ».



# Tumulus appelé la « tombe en ruche »





# André-Charles Gros

« Nos recherches sur la montagne de la Serre nous amènent à deux constatations :

- 1) Ce site, qui s'étend sur cinq communes du Bas Vivarais, est parmi les plus importants par le nombre de monuments pré et protohistoriques. A l'inverse de celui de Labeaume, Lablachère, Chandolas, St-Alban, Balazuc , Chauzon, celui de la Serre n'a pas été touché par l'expansion de l'urbanisme. Mais pour combien de temps encore ?
- 1) **Ce site demeure vulnérable, et l'exemple du projet pour lequel nous nous sommes battus, en est l'illustration flagrante. Il convient donc de rester vigilant, mettre tout en œuvre afin de protéger ce patrimoine qui est déjà suffisamment menacé par des initiatives ou des maladresses individuelles et faire en sorte que, cette montagne, respectée par l'homme depuis les temps préhistoriques, soit classée en zone sensible et protégée ».**

# Nuisances pour les riverains et impacts sur les bâtiments

- ▶ Création d'une « route ».
- ▶ Augmentation de la circulation.
- ▶ Tirs de mines et concassage sur place.

# Impact touristique



# Mobilisation citoyenne

- ▶ Rassemblement devant la mairie de Sampzon.
- ▶ Lancement d'une pétition (plus de 40 000 signatures).

## Fin du projet de carrière sur la montagne de la Serre



L'association Qualité de vie à Grospierres lutte contre cette carrière.

Le 19 octobre, a été voté, dans le cadre d'une délibération du conseil communautaire des Gorges de l'Ardeche, le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) de Grospierres. Celui-ci devrait mettre un terme définitif au projet de carrière sur la montagne de la Serre, auquel lutte depuis des mois l'association Qualité de vie à Grospierres, avec

une pétition ayant obtenu plus de 40 000 signatures, soutenue par les associations Sampzon activités et nature et Fiber Nature. Cette association se réjouit de ce PADD, qui est l'aboutissement d'une lutte contre cette carrière, qui s'est faite en étroite collaboration avec la municipalité de Grospierres. La mobilisation des associations avait déjà permis un vote de la

municipalité de Sampzon contre ce projet. Qualité de vie à Grospierres salue d'autre part la détermination de la municipalité et de sa maire, Denise Garcia, pour l'élaboration d'un PADD, qui stoppe pour plusieurs années une urbanisation qui impactait de façon importante à la fois le paysage et les zones naturelles durant la mandature précédente.

# Nouveau projet sur le site

Sampzon

## Une pétition lancée contre un projet de parc photovoltaïque

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, une pétition a été lancée par l'association Qualité de vie à Grospierrres pour s'opposer au projet de construction d'un parc photovoltaïque d'une vingtaine d'hectares sur le territoire de la commune de Sampzon. Elle rassemble déjà plusieurs centaines de signatures.

**L**e projet divise à Sampzon et autour. La municipalité envisage la construction d'un parc photovoltaïque d'une vingtaine d'hectares, dans les bois communaux au lieu de la Planèze, sur la montagne de la Serre. Une zone classée pour la richesse de sa biodiversité, selon les opposants. Une pétition adressée au maire Yvon Ventalon a été lancée le 1<sup>er</sup> septembre par l'association environnementale Qualité de vie à Grospierrres, afin de s'y opposer. Près de 634 signatures ont déjà été récoltées.

### Écologistes et chasseurs unis dans l'opposition

Le projet n'est pas nouveau. Le conseil municipal de Sampzon a émis le 17 janvier dernier un « avis favorable » pour que la société EDF renouvelable France et la SEM Energie Rhône vallée étudient la possibilité d'implanter une telle centrale photovoltaïque dans cette zone. Mais ce sont les chasseurs qui ont découvert le projet. « C'est en trouvant un piège photo dans la forêt que nous avons été mis sur la piste. Il y avait les coordonnées du cabi-



Depuis le 1<sup>er</sup> septembre, une pétition a été lancée par l'association Qualité de vie à Grospierrres pour s'opposer au projet de construction d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la commune de Sampzon. Photo Le DL/Dr

net d'études », raconte Remy Ventalon, président de l'association de chasse de Sampzon, mais aussi fils du maire actuel et fermement opposé à ce projet. « Nous ne voulons pas de ce projet. Nous avons 580 hectares et nous chassons sur 400. Ce parc serait installé en plein milieu de la forêt. On craint que les animaux s'en aillent et que plus personne ne veuille venir chasser chez nous. Ce serait la fin de notre organisation », déclare le président. Avant d'ajouter : « Il y a aussi les dolmens pas loin. On préférerait largement un aménagement pour les randonneurs plutôt que ça. On a quand même la salamandre noire et jaune dans ces bois. Je ne comprends pas l'intérêt pour une petite commune comme Sampzon. Est-ce que ça en vaut vraiment la peine ? ».

Cela fait maintenant plusieurs mois que les opposants

tendent de faire changer d'avis la municipalité.

L'association Qualité de vie à Grospierrres dénonce notamment que le site d'implantation, le lieu de la Planèze, se situe dans le périmètre d'une zone Natura 2000. « Les projets de parcs photovoltaïques se multiplient en Ardèche. C'est un contresens écologique de vouloir faire un tel projet sur une zone naturelle. Les bois de Sampzon sont un véritable corridor écologique entre les Cévennes et les Gorges de l'Ardèche », explique le président Lionel Coste. « Les zones naturelles, il y en a de moins en moins et si on détruit la nature pour faire ça, ça n'a aucun sens. Protéger notre environnement, c'est protéger les emplois, car si on le détruit, plus personne ne viendra le voir ».

Sollicitée, la mairie de Sampzon n'a pas souhaité réagir.

● Priscilla Cathalan